

WORKSHOP

MATHILDE MONNIER

AU CN D

2 > 4.05.2018
14:00 – 17:00

Mathilde Monnier propose de travailler à partir des outils de composition chorégraphique enjeu dans la pièce *Gustavia*, qu'elle a créée avec La Ribot en 2007. Le travail consiste à pratiquer, analyser et mettre en forme un certain nombre de principes du burlesque adaptés à la scène.

Venue à la danse tardivement et après une expérience de danseuse dans la compagnie de Viola Farber et François Verret, Mathilde Monnier s'intéresse à la chorégraphie dès 1984, alternant des créations de groupe et des créations solos, duos. De pièce en pièce, elle déjoue les attentes en présentant un travail en constant renouvellement. Ses questionnements artistiques sont liés à des problématiques d'écriture du mouvement en lien avec des questions plus larges comme « l'en commun », le rapport à la musique, la mémoire. Sa nomination à la tête du Centre chorégraphique national de Montpellier Languedoc-Roussillon en 1994 marque le début d'une période d'ouverture vers d'autres champs artistiques ainsi qu'une réflexion en acte sur la direction d'un lieu institutionnel et son partage. Ses spectacles tels *Pour Antigone*, *Déroutes*, *Les lieux de là*, *Surrogate Cities*, *Soapéra* ou *Twin paradox* sont invités sur les plus grandes scènes et festivals internationaux. Elle alterne la création de projets qu'elle signe seule avec des projets en cosignature, rencontrant différentes personnalités du monde de l'art : Katerine, Christine Angot, La Ribot, Heiner Goebbels... Depuis janvier 2014, elle dirige le CN D Centre national de la danse implanté à Pantin et à Lyon.

CN D

Centre national de la danse
1 rue Victor Hugo, 93500 Pantin – France
+33 (0)1 41 83 98 68
cnd.fr

Public

Artistes chorégraphiques, enseignants de la danse, toutes disciplines

Durée

9:00 heures

Évaluation

Un temps de bilan qualitatif en fin de stage est prévu avec les participants

Coût pédagogique

€ 75 individuel

€ 180 (prise en charge)

Possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation continue par les fonds d'assurance formation ou par votre employeur, si vous êtes salarié(e). Une convention de formation professionnelle continue (en application du livre IX du Code du Travail) sera établie entre le CN D et le partenaire financier.

Possibilité de prise en charge dans le cadre d'une bourse Adami, aide à la formation des artistes interprètes. L'Adami et le CN D ont mis en place un programme de bourses individuelles, destiné aux artistes chorégraphiques ne pouvant bénéficier d'une prise en charge par les organismes professionnels. Ces bourses permettent de construire un parcours de formation au CN D, composé de formations continues et/ou de cours quotidiens dans le cadre de l'entraînement régulier du danseur.

Contacts et informations

erd.pantin@cnd.fr

Dossier d'inscription

Retourner le bulletin d'inscription et un curriculum vitæ à : erd.pantin@cnd.fr
avant le 24.04.2018

Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement

BULLETIN D'INSCRIPTION

Workshop Mathilde Monnier

2 > 4.05.2018

Retourner le bulletin d'inscription et un curriculum vitæ à : erd.pantin@cnd.fr avant le 24.04.2018

Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement.

nom

prénom

.....

date et lieu de naissance

.....

nationalité

.....

adresse

.....

code postal

ville

.....

mail

téléphone

.....

numéro de sécurité sociale

.....

nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

.....

MOTIVATION

Merci d'expliciter en quelques lignes votre motivation à participer à cette formation :

.....

.....

.....

.....

.....

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

☐ danseur / artiste chorégraphique

☐ chorégraphe

☐ professeur de danse

☐ autre (préciser)

PIÈCES À JOINDRE

☐ votre CV, si vous ne l'avez pas déjà communiqué pour la saison

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Salarié(e)

- autorisation d'absence de votre responsable hiérarchique
- accord de prise en charge du coût pédagogique

Demandeur d'emploi

- accord de prise en charge du coût pédagogique par l'Afdas ou par Pôle Emploi
- justificatif d'inscription à Pôle Emploi
- notification de rémunération (ou non) de Pôle Emploi

Profession libérale

- accord de prise en charge du coût pédagogique de votre organisme collecteur

☐ Déclare sur l'honneur être apte à la pratique de la danse

fait à _____ le _____

signature _____

Cadre réservé au CN D
Réception :